## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE SARRANT

Enquête publique sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n° 2023\_A006 du 22 mai 2023, le Maire de SARRANT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

M. René SEIGNEURIE, cadre supérieur EDF en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et Madame Nelly LAROCHE-RACLOT, chef d'établissement scolaire en retraite, a été désignée comme commissaire enquêtrice suppléante par la Présidente du tribunal administratif de PAU.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique prévoit le changement d'affectation de secteurs naturels et agricoles, sur 1,6ha, en secteur ULh, A Bordeneuve. Ce changement permettra d'implanter des hébergements légers à vocation touristique.

Le projet a été dispensé d'évaluation environnementale.

Monsieur le Maire de la commune est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

L'enquête se déroulera à la mairie de Sarrant, siège de l'enquête, pendant 22 jours **du 19 juin 2023 au 10 juillet 2023** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir les lundis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Sarrant aux jours et heures suivants :

- lundi 19 juin 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 30 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- lundi 10 juillet 2023 de 15h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier de révision du PLU soumis à l'enquête publique :

- sur le site Internet de la mairie : https://sarrant.com
- en format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, en mairie de Sarrant, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête comprend un rapport sur les incidences environnementales, l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la décision de l'autorité environnementale pour une dispense d'évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra transmettre - la date de réception faisant foi - ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible et consultable en mairie,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur en Mairie, 9 Promenade des platanes 32120 Sarrant, lesquelles seront annexées au registre d'enquête,
- par courrier électronique à l'adresse <u>mairiedesarrant@gmail.com</u> ; lesquelles seront mises en ligne sur le site internet de la mairie <u>https://sarrant.com</u>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront

tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Sarrant et sur le site Internet <a href="https://sarrant.com">https://sarrant.com</a>

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal de Sarrant.

Le Maire,

Alain BERTHET